

DEPENSES DU DEPARTEMENT DE LA MILICE.

M. WORTHINGTON demande:

Au sujet des dépenses pour fortifications, réserves d'approvisionnement, mobilisation, équipement, etc., sur les détails desquels il est, dit-on, dans l'intérêt public de ne pas soulever de discussion et qui ne sont mentionnées d'un manière spéciale dans aucun item du budget, le Gouvernement est-il prêt à adopter la méthode de les soumettre à titre confidentiel au chef de l'opposition avant que la Chambre soit appelée à adopter le budget de la prochaine année fiscale?

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense): Le Gouvernement s'est montré disposé, toutes les fois qu'on lui en a fait la demande, à fournir les renseignements de cette nature au chef de l'opposition, et il ne voit pas de raison de changer de ligne de conduite à l'avenir.

APPAREILS POUR L'ENSEIGNEMENT DU TIR A LA CIBLE.

M. WORTHINGTON demande:

1. Combien le Gouvernement a-t-il acheté d'appareils pour l'enseignement du tir à la cible?

2. Combien de ces appareils sont actuellement entre les mains des corps de la milice active, des écoles militaires, des corps de cadets et des clubs de tir, respectivement?

3. Quel a été jusqu'ici la dépense totale de ce chef?

4. Ces appareils sont-ils régulièrement utilisés dans toutes les écoles militaires pour l'instruction des officiers et des soldats qui les fréquentent?

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Le Gouvernement a acheté 552 de ces appareils.

2. L'officier commandant dans chaque district peut à sa discrétion autoriser l'émission de ces appareils pour l'enseignement du tir à la cible en faveur de corps de milice de sociétés de tir, et de corps de cadets; ce même officier peut aussi ordonner à discrétion le renvoi au magasin ou la nouvelle émission de ces appareils. Voici quelle est leur distribution actuellement:

District militaire	n°	No.
1	53
"	"	2 105
"	"	3 48
"	"	4 52
"	"	5-6 110
"	"	7 40
"	"	8 33
"	"	9 40
"	"	10 35
"	"	11 15
"	"	12 5
"	"	13 14

Total 550

M. MURPHY.

Les deux appareils restant sont des modèles gardés sous scellés, comme moyen de contrôle dans la manufacture et l'inspection.

3. La somme de \$137,850.

4. La mousqueterie forme partie du programme d'examen des officiers et sous-officiers aux écoles d'instruction, et ces appareils sont utilisés pour inculquer cette instruction.

TENTES POUR LE DEPARTEMENT DE LA MILICE.

M. WORTHINGTON demande:

1. Quels sont le nombre et la description des tentes qui ont été manufacturées pour le département de la Milice durant les cinq années terminées le 31 mars 1909?

2. Quel a été le coût moyen de chaque modèle de tente?

3. Par qui ont-elles été manufacturées?

4. Des soumissions ont-elles été demandées dans tous les cas? Dans l'affirmative, de quelle manière?

5. S'il a été fait appel de soumissions, en quels endroits et dans quels journaux, les avis ont-ils été publiés?

6. De qui des soumissions ont-elles été reçues, et quel en était le chiffre?

7. Y a-t-il actuellement des contrats pour la fourniture des tentes? S'il y en a, quand prennent-ils fin?

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Voyons le rapport de l'auditeur général pour 1904-1905, partie Q, pages 79, 97, 98; 1905-1906, partie Q, pages 71, 117; 1906-1907, partie Q, pages 67, 68, 101; 1907-1908, partie Q, pages 80, 119; 1908-1909, pour cette année l'honorable député sera à même de se renseigner dès que la partie du rapport de l'auditeur général, relative au département de la Milice aura été déposée sur le bureau de la Chambre, ce qui ne saurait guère tarder.

2. Voir les renvois ci-dessus.

3. Woods (à responsabilité limitée), Ottawa; la compagnie Merchants Awning, Montréal; le War Office.

4, 5 et 6. Ces renseignements pourront être fournis sur dépôt d'une motion par rapport.

7. a) Oui; b) le 31 mars 1912.

SELLES ET HARNAIS POUR LE DEPARTEMENT DE LA MILICE.

M. WORTHINGTON demande:

1. Quelles sont les quantités et les sortes de harnais et de selles manufacturés pour le département de la Milice durant les cinq années terminées le 31 mars 1909?

2. Quel a été le coût moyen de chaque harnais complet, et de chaque selle avec ses accessoires?

3. Par qui ont-ils été manufacturés?

4. Des soumissions ont-elles été demandées? Dans l'affirmative, de quelle manière?

5. Si c'est par voie d'avis public, en quels endroits et dans quels journaux les avis ont-ils été publiés?